

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 28 novembre 2016

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 28 novembre 2016 à 18H30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : Ms. et Mmes MARTY – BENOIT - GREFFIER – BRAULIO - POUSSE – BELHACHE – MAURY – PASTOR - MARCAILLOU – AZEMA – LEVEJAC – FOURES.

Absente excusée : Mme SANCHEZ.

Absents : Ms. et Mmes BROUSSE – SABATA.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- **ACQUISITION PARCELLES « G.F.A. MOUREAU ».**

M. le maire informe ses collègues que la commune est saisie par le G.F.A. MOUREAU qui, en vue de régulariser la propriété d'une parcelle, références cadastrales : section AZ n° 36 utilisée comme voie d'accès aux garages du bâtiment des services techniques, propose la vente pour l'euro symbolique.

Accord unanime du conseil municipal.

Egalement, les héritiers de M. Marceau MOUREAU ont saisi la mairie pour céder à la commune pour l'euro symbolique, leurs parts en indivis du chemin d'accès, référencé : BI n° 12, AH n° 8 et AK n° 9 à l'ancien château d'eau.

Accord unanime du conseil municipal.

- **ACQUISITION PARCELLE « RABOU ».**

Par lettre du 09 novembre 2016 M. RABOU, mandataire de sa famille, propose de céder à la commune, une parcelle sise Section AN n° 42, route de Villarzel, contiguë à l'ancienne décharge communale, classée en « lande », pour l'euro symbolique.

Accord unanime du conseil municipal.

- **VENTE TERRAIN « KINE » ET « AXA ».**

M. le maire rappelle à ses collègues que le conseil municipal a approuvé la vente des parcelles destinées aux « kiné » et « AXA » pour le prix H.T. de 70 € et 84 € T.T.C. le m².

A la demande du notaire chargé de la transaction, il faut modifier les termes de la délibération du 12 septembre 2016 et indiquer que le prix de vente est de 84 € sans préciser le régime fiscal.

Accord unanime du conseil municipal.

- **D.C.E. TRAVERSE ACCESSIBILITE R.D. 620.**

M. le maire dépose sur le bureau de l'assemblée, le projet d'aménagement accessibilité de la traverse 2^{ème} tranche.

Ces travaux concernent le secteur allant de la mairie à l'ancien établissement RENAULT.

Le montant des travaux est estimé à 155 754 € T.T.C. avec une tranche ferme de 127 368 € et une tranche conditionnelle de 28 386 €.

Il propose d'approuver ces estimations, afin de préparer le dossier de consultation des entreprises.

Accord unanime du conseil municipal.

- **SUBVENTION « O.N.A.C. ».**

M. le maire propose aux conseillers, afin de remplacer le produit de collecte des bleuets de France organisé par l'ONAC à l'occasion des commémorations, d'attribuer une subvention de 100 €.

Accord unanime du conseil municipal.

- **MUTUALISATION AGGLO « VERIFICATION TECHNIQUES ».**

La commune est saisie par Carcassonne Agglo qui propose, dans le cadre du regroupement des commandes, de mutualiser la prestation « vérification des installations techniques ».

Ce regroupement a pour objet de diminuer le coût des prestations de maintenance à intervenir.

Accord unanime du conseil municipal pour adhérer au groupement de commandes proposées par Carcassonne Agglo.

- **LOI A.L.U.R. – COMPETENCE P.L.U.**

Suite à une réunion d'information organisée par Carcassonne Agglo, M. le maire indique, que dans le cadre de la Loi A.L.U.R., les plans locaux d'urbanisme seront transférés automatiquement à l'Agglo, fin mars 2017.

Il indique également qu'une clause d'opposition est possible, dans la mesure où au moins ¼ des communes membres représentant au moins 20 % de la population s'oppose à un transfert automatique ; la décision devant être prise dans le délai de 3 mois précédent cette date limite de mars 2017.

Cette question fera l'objet d'un ordre du jour, lors d'un conseil en 2017.

- **DENOMINATION VOIES PUBLIQUES.**

Suite à l'aménagement du secteur « La Pièce » et notamment avec l'opération MARCOU, il y a lieu de dénommer les nouvelles voies.

Il est proposé les dénominations suivantes :

- Avenue du Languedoc (du giratoire au droit de la rue des Micocouliers),
- Rue des Pyrénées (de la rue des Micocouliers au droit de l'avenue du Languedoc),
- Rue du Cabardès (rue intérieure du lotissement reliant la rue des Pyrénées).

Accord du Conseil municipal.

- **OUVERTURE CREDITS INVESTISSEMENT.**

En complément de l'approbation du D.C.E. « aménagement traverse », et dans l'attente de l'approbation du budget 2017, l'article L.1612-1 du code des Collectivités Locales autorise les communes l'ouverture de 25 % des crédits de paiement pour l'exercice suivant par rapport au montant de l'opération approuvée l'année en cours.

Il propose donc une ouverture d'un crédit de 39.375 €, pour démarrer l'exercice 2017, représentant un quart de 157 500 € voté pour cette opération au titre de 2016.

Accord unanime du conseil municipal.

- **DELEGUES E.P.A.G.E (LOI GEMAPI).**

Dans le cadre de la Loi GEMAPI, un certain nombre de syndicats de rivière seront amenés à fusionner.

Concernant le Syndicat Intercommunal de la Clamoux, l'Orbiel et Trapel, il sera regroupé avec 4 autres syndicats et portera le nom d'EPAGE AUDE CENTRE.

Il convient donc de désigner les délégués pour cette nouvelle structure à compter de 2017.

M. le maire propose de ne pas modifier les représentants actuels qui sont M. Alain MARTY, titulaire et M. Michel GREFFIER, suppléant.

Accord de principe, à l'unanimité du conseil municipal, eu égard à l'obligation de délibérer après la prise de l'arrêté préfectoral autorisant cette nouvelle structure.

A ce jour, aucune date n'a été communiquée à la commune ce qui obligera le conseil municipal à délibérer à nouveau.

- **VIREMENTS DE CREDITS.**

Comme tous les ans en fin de gestion, il est procédé à des réajustements en section de fonctionnement.

- QUESTIONS DIVERSES.

o Procédure modification P.L.U.

M. le maire rappelle à ses collègues que lors du conseil municipal du 25 juillet 2016, il a été décidé la procédure de révision et de modification du P.L.U. et lors de la réunion du 10 octobre 2016, il a été décidé de retenir le bureau d'études pour engager cette démarche.

Afin de régulariser le plan administratif en vue de réaliser les modalités de concertation, et sur les conseils de la D.D.T.M., il y a lieu de prendre une délibération pour chaque procédure.

Accord unanime du conseil municipal.

o Modification statuts et transfert compétences.

M. le maire rappelle à ses collègues l'arrêté préfectoral DCT/BAT-CL-2016-017 qui entérine l'extension du périmètre de Carcassonne Agglo avec l'arrivée des communes du Piémont d'Alaric.

Cela a pour conséquences la modification des statuts ainsi que la modification des représentativités des délégués.

Il indique, que, dans le cadre de la redéfinition des compétences, il est créé la compétence touristique des communes de l'agglo.

Ce transfert ayant pour conséquence la perte pour la commune de la taxe de séjour, soit un montant d'environ 3800 €, il indique qu'il engagera des négociations avec l'agglo pour la compétence de cette perte.

Après débat, le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions) approuve les modifications.

- COMPTE RENDU DES ADJOINTS.

⇒ M. BENOIT informe l'assemblée que la réception de la nouvelle colonne de remplissage aura lieu le 08 décembre à 9h30, au cours de laquelle il sera fait une démonstration du fonctionnement.

Les décorations de Noël seront mises en place le 16 décembre 2016.

Il en profite pour indiquer que le contrat avec la société Blachère arrive à échéance cette année et qu'il y aura lieu de prévoir les décorations pour l'avenir.

⇒ Mme POUSSE rappelle que le repas annuel des aînés aura lieu le 25 février 2017.

⇒ M. GREFFIER fait le point sur le dossier vidéo protection. Il a été déposé en Préfecture et devrait passer en commission soit en février, mai ou octobre 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 19 H 45.

Le Maire,



Alain MARTY